

LES ÉTAPES DU DISPOSITIF

- 1 Prenez contact avec l'équipe OSGAPI**
et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 2 Un professionnel vient à votre domicile**
pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation face à l'inondation.
- 3 Un rapport de diagnostic vous est remis**
indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 4 Bénéficiez de subventions lors de la labellisation du PAPI en 2026/2027**
Choisissez les mesures à réaliser et bénéficiez d'un accompagnement pour la constitution de votre demande de subvention.

Une permanence dédiée

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligible au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

 **09 74 76 93 52**

 **contact@osgapi.com**

UN DISPOSITIF POUR PROTÉGER VOTRE HABITATION !

Dans le cadre de la réduction du risque inondation sur votre territoire, le SIAHVY lance un dispositif pilote, en amont des actions qui seront prévues au PAPI Orge-Yvette dès 2026, et accompagne les communes dans la réduction de la vulnérabilité du bâti. Les propriétaires les plus exposés au risque inondation peuvent bénéficier d'un accompagnement pour réduire la vulnérabilité de leur logement.



Diagnostic GRATUIT pour vous et personnalisé de la vulnérabilité de votre logement face au risque inondation réalisé par le cabinet d'experts OSGAPI.



Jusqu'à 80 % de subventions de la part de l'État pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus, dès que le PAPI sera labellisé (en principe en 2026/2027).



Contactez-nous !

Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner et vérifier votre éligibilité.



Vous êtes propriétaire d'un logement situé en

ZONE INONDABLE ?

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de La Vallée de l'Yvette (SIAHVY) vous propose un diagnostic de vulnérabilité de votre logement face au risque inondation.



DIAGNOSTIC GRATUIT



PERSPECTIVES DE SUBVENTION 2026/2027

Pourquoi réaliser le diagnostic ?



- **Connaître l'exposition de mon logement** au risque inondation
- **Mettre ma famille en sécurité** et connaître les bons comportements à adopter
- **Limiter les dommages sur mon logement** et les coûts liés à sa remise en état
- **Bénéficier de subventions** pour réaliser les travaux lorsque le PAPI sera labellisé

Les avantages du diagnostic



- **Il est personnalisé :** diagnostic adapté à votre bien et à votre situation
- **Il est confidentiel :** les données ne sont pas utilisées en dehors du cadre de la prévention
- **Il est gratuit :** le diagnostic est entièrement financé et ne fera l'objet d'aucune avance de frais.

Informations et Rendez-vous ?



contact@osgapi.com
09.74.76.93.52



Qu'est ce que le PPRI ?



Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) est un document élaboré par l'État afin d'identifier les zones inondables et de gérer le risque sur ces dernières.
Le PPRI réglemente les constructions en zone inondable.

